

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN

À une séance extraordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le jeudi 28 novembre 2024 à 21h27. À laquelle séance étaient présents(es) les conseillers(ères) mesdames Mélissa Perreault et Isabelle Roy ainsi que messieurs Pierre Bellavance, Daniel Lebel et Stephan Simoneau tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire, Mario Beauchesne.

Était aussi présent monsieur Yves Galbrand Directeur général / greffier-trésorier.

NOTE : *L'avis de convocation n'a pas été signifié tel que requis par l'article 156, mais l'article 157 du Code municipal du Québec stipule que : « Malgré les articles précédents, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté. »*

Aucun citoyen et citoyenne n'assiste à la séance.

MOT DE BIENVENUE

202411-101 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Isabelle Roy et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé tout en laissant l'item « DIVERS » ouvert.

202411-102 **LOISIRS : Achat coupe bordure pour la glace**

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau et unanimement résolu de faire l'achat d'un coupe-bordure électrique EZ-II Zamboni de Robert Boileau au montant de 8362\$ + taxes.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je soussigné, monsieur Mario Beauchesne, maire de la municipalité de St-Fabien, approuve par ma signature chacune des résolutions au procès-verbal.

202411-103 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Daniel Lebel et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h30.

Maire

Directeur général / Greffier-trésorier